

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 23 OCTOBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 23 octobre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 16 octobre 2019

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, adjoint
- DÉJOUÉ Thierry, adjoint
- GAILLAC Corinne, adjointe
- BARBAULT Hervé, adjoint
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- LEROY Michel, conseiller municipal
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- DUPÉ Stéphan, conseiller municipal délégué
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale
- DEPOIX Florence, conseillère municipale

Étaient absents excusés :

- CRENN-MONNIER Pauline donne pouvoir à VANNIER Michel
- FAISANT Catherine donne pouvoir à SOHIER Benoît
- LEBON Marcel donne pouvoir à FRABOULET Michel
- GUYOT Sylvie donne pouvoir à DÉJOUÉ Thierry

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services
- Mme Karine Clouard, directrice du SIVU Anim'6, pour le point 3.

## **ORDRE DU JOUR :**

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 23 septembre 2019
3. Présentation et bilan des activités du Sivu Anim'6
4. Présentation de la phase APD du projet d'aménagement de la halle
5. Devis pour la réalisation du réseau télécom dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg
6. Devis pour la réalisation du réseau de sonorisation du centre-bourg, rue Nationale
7. Présentation de la phase APS du projet de réaménagement du pôle sportif
8. Présentation du rapport d'activités 2018 de la Saur, délégataire du service assainissement
9. Tarifs 2020 de la redevance assainissement
10. Décision modificative budget communal 2019
11. Avenant à la convention pour la collecte de papier et journal dans les établissements scolaires du territoire du SMICTOM d'Ille et Rance pour la mise en place de colonnes à journaux
12. Présentation du rapport d'activités 2018 du SMICTOM
13. Présentation du rapport d'activités 2018 de la communauté de communes Bretagne Romantique (C.C.B.R)
14. Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018
15. Présentation du compte-rendu d'activités 2018 de Grdf, concessionnaire du service de distribution du gaz naturel
16. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014
17. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
18. Questions diverses
19. Date des prochaines réunions

---

### **1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance**

M. Pascal Colas, candidat, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

### **2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 23 septembre 2019**

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2019 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **3 – OBJET: Présentation et bilan des activités du Sivu Anim'6**

M. Thierry Déjoué, adjoint, fait part que Mme Karine Clouard, directrice du Sivu Anim'6 est présente ce soir afin de présenter les activités du syndicat Anim'6.

Le SIVU Anim'6 enfance-jeunesse est constitué des communes de Hédé-Bazouges, la Baussaine, Saint-Domineuc, Saint-Thual, Québriac et Tinténiac en vue de promouvoir, de coordonner et de développer les actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Le SIVU Anim'6 souhaite continuer à dynamiser la politique enfance-jeunesse en s'appuyant sur les six municipalités, le secteur associatif et les professionnels pour les 2764 jeunes présents sur le territoire (de 0 à 17 ans soit 25% de la population)...Il y a 11 000 habitants dans le périmètre du SIVU, ce qui représente 40% de la population de la CCBR.

De nombreuses actions sont menées pour l'enfance et la jeunesse : développer l'éveil, vivre et faire ensemble, découvrir, acquérir de l'esprit critique...afin d'accompagner l'enfant vers l'adolescent jusqu'à devenir un adulte.

Afin de soutenir les actions en faveur de la jeunesse, depuis 2017, la commune de Saint-Domineuc met à disposition du SIVU Anim'6 un lieu d'accueil. En effet, 68 jeunes sur 160 fréquentant les espaces jeunes étaient de St Domineuc cet été. ...

M. Thierry Déjoué alerte les membres du conseil municipal sur l'avenir de cette structure puisque depuis la loi NOTRE, les syndicats doivent disparaître et être repris par les EPCI. Cependant aujourd'hui la CCBR ne s'est pas positionnée sur le devenir de cette compétence sur son territoire. Il y a beaucoup d'interrogations car il y a un véritable besoin dans le domaine de l'enfance-jeunesse, mais il est impossible de savoir quelle décision politique sera prise demain à l'échelle de la CCBR.

Des pourparlers ont lieu, notamment sur les capacités financières actuelles de la CCBR... elle intervient dans la jeunesse uniquement à travers le PIJ. « Est-ce que les communes voudront mettre de l'argent pour cette compétence ? ». Il n'y a pas d'actions équivalentes pour la jeunesse sur le reste du territoire de la CCBR...

**Le Conseil Municipal, prend note des informations transmises.**

### **4 - OBJET: Présentation de la phase APD du projet d'aménagement de la halle**

M. Hervé Barbault, adjoint, présente l'avant-projet définitif (APD) du projet de réalisation d'une halle rue Nationale dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- halle d'environ 232 m<sup>2</sup> (11.38m x 20.40m), charpente métallique, poteaux métalliques laqués blanc avec des descentes EP intégrées, une couverture en zinc, une sous face en bardage bois Douglas, des luminaires encastrés en sous face de charpente, des luminaires encastrés au sol, des prises encastrées au sol...

Ce projet est évalué par le cabinet d'architectes Louvel à environ 176 190.75 euros HT.

Le permis de construire vient d'être déposé en mairie et le marché de travaux devrait être lancé vers la mi-novembre. Les travaux pourraient commencer en avril pour se terminer vers le mois de juin avant la fête de la musique.

Des pourparlers ont lieu,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 2 voix Contre (M. Fraboulet et un pouvoir) 2 voix Abstention (M. Colas et Mme Delacroix) et 15 voix Pour (dont deux pouvoirs)**

- **décide** de valider la phase APD du projet de réalisation d'une halle rue Nationale dont le montant des travaux est estimé à 176 190.75 euros HT

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **5 – OBJET : Devis pour la réalisation du réseau télécom dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg**

M. Hervé Barbault, adjoint, présente le devis de la société Bouygues énergies et services pour la mise en oeuvre du réseau télécom dans le centre-bourg, rue Nationale. Le devis s'élève à 10 080.25 euros HT soit 12 096.30 euros TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),**

- **approuve** le devis de l'entreprise Bouygues dont le montant s'élève à 10 080.25 euros HT soit 12 096.30 euros TTC

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **6 – OBJET : Devis pour la réalisation du réseau de sonorisation du centre-bourg, rue Nationale**

M. Hervé Barbault, adjoint, présente le devis de la société Bouygues énergies et services pour la mise en oeuvre des fourreaux et du câblage nécessaires de la sonorisation du centre-bourg, rue Nationale. Le devis s'élève à 4514.65 euros HT soit 5417.58 euros TTC.

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note de la décision présentée dans le tableau ci-dessous :**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Bouygues	4514.65	5417.57	Offre conforme retenue

## **7 - OBJET : Présentation de la phase APS du projet de réaménagement du pôle sportif**

M. Hervé Barbault, adjoint, présente l'avant-projet sommaire (APS) du projet de réaménagement du pôle sportif au stade Henri Nogues, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- construction d'un court de tennis couvert pour 310 000 euros, réfection du sol du court extérieur couvert pour 55 000 euros, création d'un club house pour 110 000 euros, mise en oeuvre d'un nouvel espace de convivialité avec deux containers pour 40 000 euros, et la réalisation d'un parking pour 80 000 euros. Le montant de ces travaux est estimé à 595 000 euros HT.

- la réfection du sol de la salle actuelle pour 18 000 euros, le terrassement d'une cuve pour le tri pour 5000 euros, le contrôle d'accès par badges pour 15 000 euros, et la temporisation de l'éclairage pour 3000 euros. Le montant de ces travaux est estimé à 41 000 euros HT.

Le cabinet d'architectes Le Borgne évalue ce projet, au stade APS, à environ 636 000 euros HT au total.

Des pourparlers ont lieu,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)**

- **décide** de valider la phase APS du projet de réaménagement du pôle sportif dont le montant total est estimé à 636 000 euros HT

- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

## **8 - OBJET : Présentation du rapport d'activités 2018 de la Saur, délégataire du service assainissement**

M. Benoît Sohier, maire, présente le rapport annuel 2018 de la société Saur France, délégataire du service public d'assainissement et rappelle que le contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 12 ans.

Il fait part des éléments suivants : le linéaire de conduites eaux usées est de 13 692 ml, il y a 761 branchements raccordés (contre 754 en 2017), le volume assujéti à l'assainissement est de 53 493 m<sup>3</sup> (contre 51 602 m<sup>3</sup> en 2017), les volumes épurés sont de 127 733 m<sup>3</sup> (contre 100 098 m<sup>3</sup> en 2017). 2315 ml de réseaux ont été hydrocurés. La quantité de boues évacuées est de 14.573 tMS contre 20.712 tMS en 2017.

L'indice d'eau parasite est de 15.1 m<sup>3</sup>/jr/km contre 9.9 m<sup>3</sup>/jr/km en 2017.

La charge hydraulique est de 102.93% contre 80.66% en 2017, et la charge polluante est de 60.16% contre 71.07% en 2017.

La performance de la collecte est de 41.9% contre 51.6% en 2017.

La STEP est conforme au vu des contrôles réalisés.

Des travaux d'amélioration ont été effectués : mise en place d'un débit mètre en entrée de STEP et poste les Cours, également entre le silo à boues et l'épaississeur, mise en place d'un capot sur le chenal de sortie vers le milieu naturel, renouvellement de la pompe à flottants, mise en place d'un préleveur réfrigéré.

La remise à niveau des tampons a été faite par le service voirie.

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que le rapport est consultable en mairie.

**Le Conseil Municipal prend en compte les différentes informations données.**

## **9 - OBJET : Tarifs 2020 de la redevance assainissement**

► Rappel des tarifs assainissement de 2011 à 2019 et proposition pour l'année 2020:

Années	2011	2012	2013	2014-2015	2016-2017- 2018-2019	2020
Part Fixe montant HT	32.09	32.73	33.38	34.05	34.39	34.39
Part Variable montant HT	0.54	0.55	0.56	0.57	0.58	0.58

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que les tarifs du service assainissement sont actuellement fixés à 34.39 euros HT pour la part fixe et 0.58 euros HT par m<sup>3</sup> consommé. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2020.

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette proposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)**

- **décide** de ne pas augmenter les tarifs applicables au service assainissement pour l'année 2020
- **adopte** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les tarifs suivants qui seront applicables jusqu'au prochain vote du conseil municipal :

**Part fixe : 34.39 € HT**

**Part variable : 0.58 € HT le m<sup>3</sup> consommé**

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## **10 - OBJET : Décision modificative budget communal 2019**

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, expose le présent point :

Vu le pacte fiscal et financier signé avec la CCBR

Vu que la commune a perçu à tort sur l'exercice 2018, le reversement de taxe foncière pour 9271 euros et le reversement de taxe d'aménagement (TAM) pour 13663 euros sur le périmètre de la zone d'activités du Bois du Breuil,

Vu le titre émis par la CCBR à l'encontre de la commune pour un montant total de 22 934 euros,

Vu la nécessité de passer l'écriture de mandat à l'article 73928 sur l'exercice 2019 du budget communal,

Vu les besoins en achat au 6068 notamment pour les espaces verts,

Considérant ces éléments, il est proposé de passer la décision modificative suivante au budget principal 2019 :

sections Fonctionnement et Investissement	Articles	Dépenses		Recettes	
		Diminution des Crédits	Augmentation des crédits	Diminution des Crédits	Augmentation des crédits
Autres prélèvements pour reversements de fiscalité	D 73928		22 934		
Dépenses imprévues	D022	-15000			
Virement à la section investissement	023	- 7934			
Virement de la section Fonctionnement	021			-7934	
Emprunt	1641				7934
Autres matières et fournitures	6068		1500		
Publications	6237	-500			
Frais télécommunication	6262	-1000			

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (dont quatre pouvoirs) :**

- **valide** la décision modificative présentée dans le tableau ci-dessus concernant le budget communal 2019
- **autorise** M. le maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

## **11- OBJET : Avenant à la convention pour la collecte de papier et journal dans les établissements scolaires du territoire du SMICTOM d'Ille et Rance pour la mise en place de colonnes à journaux**

M. Thierry Déjoué, adjoint, présente l'avenant à la convention pour la collecte de papier et journal dans les établissements scolaires du territoire du SMICTOM d'Ille et Rance pour la mise en place de colonnes à journaux. Actuellement les papiers sont collectés dans des colonnes à papier dédiées et fixes, tandis que les journaux sont collectés en benne temporaire, mise à disposition une à deux semaines par an pour chaque établissement conventionné. A compter de septembre 2019, le SMICTOM met en place l'étude d'un nouveau mode de collecte des journaux, en colonnes dédiées et fixes, dans certaines communes dont St Domineuc. Le but de cette expérimentation est de comparer les tonnages de journaux collectés en colonne fixe, au regard des tonnages collectés précédemment en benne temporaire (comparaison de l'efficacité). Cette colonne sera mise en place à titre expérimental jusqu'au 31.12.2019 rue Chateaubriand à côté des ateliers techniques. Elle remplacera la benne qui était mise en place deux fois par an.

Il est donc nécessaire de passer un avenant. A l'issue de cette période le SMICTOM informera la commune du mode de collecte retenu pour les journaux.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)**

- **Approuve** l'avenant à la convention pour la collecte de papier et journal dans les établissements scolaires du territoire du SMICTOM d'Ille et Rance pour la mise en place d'une colonne à journaux
- **Autorise M. le Maire** à signer l'avenant à la convention et tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

## **12 - OBJET : Présentation du rapport d'activités 2018 du SMICTOM**

Mme Corinne Gaillac, adjointe, présente le rapport d'activités 2018 du SMICTOM.

Le SMICTOM d'Ille et Rance intervient sur 37 communes, réparties sur 3 communautés de communes : Bretagne Romantique, Val d'Ille Aubigné et St Méen-Montauban. Ce territoire compte 52 144 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018 soit 541 habitants de plus qu'en 2017 (+1.05%). Depuis 2015, une démarche de fusion est engagée avec le SMICTOM des Forêts. Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette nouvelle entité baptisée « SMICTOM VALCOBREIZH » donnera naissance à un syndicat de collecte et de traitement des déchets réunissant 52 communes pour environ 90 000 habitants.

En 2017. Les services de collecte et accueil-redevance ont été mutualisés, ainsi que le service déchèterie fin 2018. Le matériel roulant est également mutualisé permettant un fonctionnement en 2x8h par jour. Les véhicules ont parcouru 301 002 km. Le SMICTOM compte 49.3 agents ETP au 31.12.2018 contre 48.7 ETP au 31.12.2017.

En 2018 : 23 032 bacs étaient en place sur le territoire.

En 2018 : 7739.70 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 77.3 tonnes de moins qu'en 2016. (rappel en 2017 : 7817 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées soit 1308.38 tonnes de moins qu'en 2016). 148.4 kg d'OM collectées par habitant en 2018 contre 270 kg (moyenne nationale).

37 kg de déchets recyclables (hors verre et papier) collectés en moyenne par habitant en 2018 contre 39.5 kg en moyenne par habitant en 2017.

En 2018, le taux de refus de tri était de 19.34 % contre 13.40 % en 2017.

237 tonnes de moins de déchets dans les déchèteries par rapport à 2017.

75% de valorisation en déchèterie.

Moins 3kg d'OM collectées en 2018 par habitant soit moins de 80 tonnes de matière et 8 bennes qui n'ont pas été incinérées.

Les objectifs 2016-2020 : atteindre 90% de valorisation matière pour l'ensemble des flux, en déchèterie, réduire de 3% la production de déchets, proposer un service de collecte des déchets des entreprises (papiers, cartouches, palettes)...  
Etc.

**Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.**

### **13 - OBJET : Présentation du rapport d'activités 2018 de la communauté de communes Bretagne Romantique (C.C.B.R)**

M. Michel Vannier, adjoint, présente le rapport d'activités 2018 de la communauté de communes Bretagne Romantique (C.C.B.R)

**Extrait** : La CCBR c'est 27 communes pour près de 35 312 habitants (contre 35 000 en 2017). C'est 100 agents au 31.12.2018 contre 90 agents en 2017, répartis en 16 services contre 17 services en 2017.

Le montant de la dette par habitant est de 371.75 euros contre 202.10 euros en 2017. L'encours global de la dette au 31.12.2018 est de 13 127 187.58 euros contre 7 063 264 euros en 2017. *(en 2018 prise en compte de la dette Dailly du centre aquatique pour 5.8 M€)*

Les dépenses : les charges de personnel sont de 3 270 745.77 euros, les charges à caractères générales sont de 2 037 359.20 euros, le reversement aux communes est de 1 254 657.59 euros...

Les recettes : les impôts et taxes collectés s'élèvent à 8 864 441.47 euros, les dotations et participations sont de 1 858 037.31 euros, le FPIC est de 450 664 euros...

1035 personnes ont été accompagnées dans un projet de création ou reprise d'entreprise.

Le Centre aquatique « Aquacia » a ouvert le 19 décembre 2018.

Les compétences exercées : aménagement de l'espace, développement économique, voirie, logement et habitat, équipements culturels, sportifs et éducatifs, environnement, développement de la vie culturelle, action sociale, transport, aménagement numérique, promotion touristique.

Il y a 12 vice-présidents et 49 conseillers communautaires au lieu de 56 auparavant.

Il y a 1 479 753.30 euros, reversés aux communes (contre 1 830 271.12 euros en 2017) comprenant notamment 487 419.77 euros en fonds de concours pour l'aide à l'investissement aux communes et CCAS, (contre 961 780.33 euros en 2017) ; 800 485 euros de dotation de solidarité communautaire (contre 686 495 euros en 2017), 454 172.59 euros d'attribution de compensation (contre 180 775.79 euros en 2017), et 1830 euros pour les animations et vie sociale des petites communes (contre 1220 euros en 2017), soit 41.91 euros reversés par habitant contre 52.37 euros en 2017.

Etc.

Des pourparlers ont lieu,

**Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.**



## **14 – OBJET : Présentation du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018**

M. Benoît Sohier, maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2018.

Le service d'eau potable du Syndicat des Eaux de la Région de Tinténiac-Bécherel regroupe les communes de : Bécherel, Bonnemain, Cardroc, la Baussaine, la Chapelle-aux-Filtzméens, la Chapelle-Chaussée, Langan, Langouët, Lanhélin, les Iffs, Longaulnay, Lourmais, Meillac, Miniac-sous-Becherel, Plesder, Pleugueneuc, Québriac, Saint-Symphorien, Saint-Briec-des-Iffs, Saint-Domineuc, Saint-Gondran, Saint-Pierre-de-Plesguen, Saint-Thual, Tinténiac, Tréverien et Trimer. La population desservie est de 25 300 habitants.

La société SAUR gère le fonctionnement des ouvrages, leur entretien et la permanence du service. Le contrat est conclu pour 12 ans et prendra fin le 31.12.2028. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages. L'eau est distribuée à 11 693 abonnés dont 1121 à St Domineuc (contre 11 547 abonnés en 2017 soit +1.26 %).

Une importation de collectivité voisine d'un volume total de 1 696 811 m<sup>3</sup> : SPIR a fourni 1 602 667 m<sup>3</sup>.

En 2018, les abonnés domestiques ont consommé 979 491 m<sup>3</sup> (+3.86% par rapport à 2017) soit en moyenne 106 litres par habitant et par jour.

Par ailleurs, un volume total de 220 820 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines.

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 84.2% contre 83.8 % en 2017. Le taux de renouvellement du réseau est de 1%.

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau distribuée au cours de l'année 2018 a été de bonne qualité. Elle est demeurée conforme aux limites réglementaires fixées pour le paramètre microbiologique, les éléments indésirables et les pesticides recherchés. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 352.92€, sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes taxes comprises. Soit en moyenne 2,94 €/m<sup>3</sup>, +1.53 % par rapport à 2018.

Sur ce montant, 47 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 31 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 22 % . »

Il est précisé que le rapport complet est consultable en mairie.

**Le conseil municipal prend note de l'ensemble de ces informations. Le rapport est consultable en mairie.**

## **15 - OBJET : Présentation du compte-rendu d'activités 2018 de Grdf, concessionnaire du service de distribution du gaz naturel**

M. Régis Corbe, conseiller municipal, présente le compte-rendu d'activités 2018 de Grdf, concessionnaire du service de distribution du gaz naturel. Il rappelle que le contrat de concession a été rendu exécutoire le 18/04/2005, pour une durée de 30 ans.

### **Extrait :**

Il y a 170 clients (*contre 169 en 2017*) dont 99.41% résidentiels, 2997 MWh (*contre 2014 en 2017 et 3117 MWh en 2016*) ont été acheminés dont 77.81% pour les résidentiels, la longueur des canalisations reste la même soit 14.59 km. 18.58% des canalisations sont en acier et 81.42% en polyéthylène. Aucun dommage sur le réseau n'a été recensé et une demande d'intervention sécurité gaz a été faite.

**Le conseil municipal prend note de l'ensemble de ces informations. Le rapport est consultable en mairie.**

**16 – OBJET : Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros : délibération n° 15 du 18 septembre 2014**

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :**

► **Devis vérification compactage travaux de réseaux lotissement des Genêts**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
A3	465 €	558€	Offre retenue
Fondouest	750 €	900€	Offre non retenue

► **Devis pour la réalisation d'un branchement eau potable en attente au 21 rue Nationale**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Saur	1622.32€	1946.78€	Offre conforme retenue

► **Devis pour l'achat de vidéoprojecteurs et de petit matériel**

Entreprises	Montant HT	Montant TTC	Observations
Manutan achat de trois vidéoprojecteurs y compris cordons et supports pour l'école publique Lucie Aubrac	1738€	2085.60€	Offre conforme retenue
Manutan achat d'un support et kit départ pour vidéoprojecteur salle de réunion mairie	180.16€	216.19€	Offre conforme retenue

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.  
-----

Le maire, Benoît Sohier